

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1848

13 (29.7.1848)

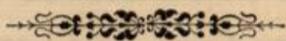
Session de 1848.

N^o XIII.

PROCOLE

de la

Commission Centrale de la Navigation du Rhin.



En présence des Commissaires ci-après dénommés :

Pour Bade	Mr. le Baron de <i>Reizenstein</i> .
» Bavière	» de <i>Kleinschrod</i> .
» France	» <i>Engelhardt</i> , Président.
» Hesse	» <i>Schmitt</i> ,
» Nassau	» de <i>Zwierlein</i> .
» Pays-Bas	» <i>Travers</i> .
» Prusse	» de <i>Pommer-Esche I</i> .

Compétence des Juges et tribunaux du Rhin.

MAYENCE le 29 Juillet 1848.

Reproduction faite du XI^e Protocole de 1847, le Commissaire de **Bavière**, a réitéré la déclaration consignée dans une Note du 25 Juin dr, à l'effet d'établir, que, si son Gouvernement a exécuté provisoirement les choses dans le sens de la Conclusion prise l'année dernière par la majorité, il n'en persiste pas moins à demander que l'objet doit être réglé au moyen d'un Article supplémentaire.

Hesse vote comme *Bavière*.

Pays-Bas insiste de rechef sur l'émanation d'un Article supplémentaire.

Conclusion.

Le présent objet demeure réservé jusqu'à plus ample constatation de la nécessité d'y aviser dans la forme d'un Article supplémentaire.

Signe: de *Reizenstein*.
de *Kleinschrod*.
Engelhardt, Président.
Schmitt.
de *Zwierlein*.
Travers.
de *Pommer-Esche*.

Pour expédition conforme:

Le Président de la Commission Centrale.

